

Pour visualiser ce message en ligne, suivez ce lien.



Covid-19 - AGIPI vous informe

Paris, le 6 avril 2020

Durant la crise sanitaire liée au Covid-19, votre association AGIPI est plus que jamais mobilisée pour vous accompagner et vous informer sur les sujets qui vous concernent. Retrouvez toutes nos publications sur agipi.com/coronavirus : décryptage de l'actualité des marchés financiers, points de vue d'experts, mesures de soutien aux entreprises, fonds AGIPI Solidarité COVID-19, relais des informations du Gouvernement. Vous pouvez également suivre l'évolution de vos contrats en vous connectant à votre [espace adhérent](#).



MARCHÉS FINANCIERS : LE POINT DE VUE DE L'EXPERT

L'incertitude liée à la pandémie et ses conséquences pour les économies ont entraîné de violentes chutes des marchés d'actions. A son plus bas, l'indice CAC 40 était en baisse de 37 % par rapport à son niveau de début d'année. La récession mondiale est inévitable. Comment la reprise peut-elle être préparée ?

[LIRE LA SUITE](#)



VOLATILITÉ : DE QUOI S'AGIT-IL ?

À l'occasion de la crise actuelle, les commentaires évoquent constamment la « volatilité » des marchés financiers. De quoi s'agit-il exactement ? Comment s'explique-t-elle ? Peut-on la mesurer ? Certains en profitent-ils ? Sait-on combien de temps celle-ci peut durer ? Nos experts décryptent cette notion et ses enjeux.

[LIRE LA SUITE](#)



DIVERSIFICATION PENDANT, ET APRÈS LA CRISE

Toute crise économique finit par être surmontée et tout rebond de l'activité s'accompagne d'une amélioration des cours des actions, alors que les taux d'intérêt, eux, resteront probablement à des niveaux très bas. Renoncer aujourd'hui, ce serait manquer la reprise lorsque celle-ci se matérialisera !

[LIRE LA SUITE](#)

AIDE DE 1 500 € AUX INDÉPENDANTS ET ENTREPRENEURS : COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



Le fonds de solidarité financé par l'Etat et les régions vient en aide aux petites entreprises touchées de plein fouet par la crise sanitaire. Ce fonds, doté d'un milliard d'euros et auquel les compagnies d'assurance ont contribué à hauteur de 200 millions d'euros, octroie une aide défiscalisée pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

[LIRE LA SUITE](#)

AGIPI

Association d'assurés pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé

Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS10144 - 67312 Schiltigheim Cedex

Bureau parisien : 52, rue de la Victoire - 75009 Paris

www.agipi.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, veuillez accéder à la page : [Désinscription](#).